

EMPLOI SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE (Catégorie C)
Arrachage manuel des espèces végétales envahissantes

CONTEXTE

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) organise depuis 2003, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Brière, des campagnes saisonnières d'arrachage manuel de la Jussie. Cette année encore, le syndicat engage une opération de contrôle des espèces végétales envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) par récolte manuelle, du lundi 03 juin au mercredi 31 juillet 2019. Suite à la prise de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, le SBVB devient maître d'ouvrage des travaux d'arrachage de la jussie sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en partenariat avec la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière et avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière, le SBVB recrute 15 agents saisonniers.

MISSIONS

- Arrachage manuel des herbiers de jussie et/ou de myriophylle du Brésil sur les canaux de marais du bassin versant Brière-Brivet ;
- Mise en sac et stockage des herbiers récoltés ;
- Enlèvement des sacs après stockage temporaire sur site.

CONDITIONS

- CDD d'1 mois (2 périodes : du lundi 03 juin au vendredi 28 juin et du lundi 01 juillet au mercredi 31 juillet 2019) – plusieurs postes sont à pourvoir ;
- Temps complet (35 heures) du lundi au vendredi (horaires à déterminer, exemple : 7h-11h30 et 12h30h-15h) ;
- Salaire : selon grille de la fonction publique territoriale (Catégorie C), environ 1 200 € net ;
- Lieu de travail : Marais du Brivet, localisation précise à définir (communes probables d'intervention : La Chapelle-des-Marais, Sainte-Reine-de-Bretagne, Crossac, Besné, Donges, Saint-Joachim et Pontchâteau) et marais de Grande Brière Mottière (communes probables d'intervention : Saint-Joachim, Trignac, Guérande, Saint-Malo-de-Guersac) ;
- Travail en plein air et la plupart du temps en embarcation (chaland).

PROFIL CANDIDAT(E)

- Formation dans l'environnement appréciée (CAPA, BEPA, BAC STAV, BTS GPN, DUT Génie biologique, Licence professionnelle, Master environnement...) ;
- Capacité à travailler en équipe (binôme la plupart du temps) et à communiquer avec les acteurs et les usagers locaux (agriculteurs, pêcheurs, randonneurs...) ;
- Capacités manuelles et techniques ;
- Maintenance des équipements (moteur, bateau, voiture...) ;
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Aptitudes physiques liées aux conditions de travail en plein air et à la manipulation de charges ;
- Autonomie, rigueur et sérieux ;
- Connaissance des marais de Brière et du Brivet appréciée ;
- Sensibilité environnementale appréciée (connaissances faunistiques et floristiques) ;
- Permis B ;
- Avoir 18 ans minimum.

Réponse souhaitée avant le 12 avril

Personne à contacter :

Oriane SIMON

Tel : 02.40.45.57.11

oriane.simon@sbvb.fr

Syndicat du Bassin Versant du Brivet
90 rue Maurice Sambron
44160 PONTCHATEAU
www.sbvb.fr